

## **MAIRIE DE FLEY**

### **Procès verbal de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2008**

Réuni sous la présidence du Maire, Monsieur François GARY.

Etaient présents : Mmes ROSSIGNOL, LUQUET et MOULIN, MM GARY, GORGE, GERMAIN, DE LA BUSSIÈRE, DAVID, LONJARET et PIERRE.

Était excusé : M. GILBERT et donnait pouvoir à Philippe de la Bussière.

Secrétaire de séance : Michèle LUQUET.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter de points à l'ordre du jour, à savoir :

- Décision modificative n°2 du budget assainissement
- Subvention exceptionnelle pour l'association Les P'tits Mômes

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de ses membres présents.

Approbation du P.V. de la séance du 11 septembre 2008.

### **1°) Election de deux délégués cantonnaux, enveloppe des subventions du Conseil Général 71**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la lettre du Conseil Général du 9 octobre 2008 concernant le nouveau règlement en faveur de l'investissement des communes de moins de 10 000 habitants. Cette réforme se traduit par une diminution de l'enveloppe cantonale de l'ordre de 30 %. Ce nouveau Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal (PIIC) consiste à encourager la réalisation de projets structurants directement utiles à la population et respectueux du développement durable (opérations liées à la construction, à l'extension et à la rénovation de bâtiments communaux abritant des logements conventionnés, investissement sur les constructions scolaires maternelles et primaires, aménagement de bourg ou d'espaces publics, extension et rénovation des bâtiments communaux qui ont pour vocation l'accueil et le service de la population, ...)

La subvention voirie 2009 allouée à FLEY est d'un montant de 3 115,33 € (contre 8 895,21 € en 2008) par 13 658 m de voirie communale.

Les dotations seront réparties par la commission cantonale, placée sous la présidence du Conseiller général, et composée de deux représentants par commune, désignés par les communes :

#### Election de deux délégués pour la commission cantonales

-Monsieur GARY François

-Monsieur GERMAIN Christian

se portent candidats,

et sont élus à l'unanimité des membres présents.

### **2°) Proposition pour un projet de rénovation en 2010 du logement communal de la mairie**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en 2009, l'emprunt fait en 1997, pour la restauration de la maison communale de Rimont, arrive à échéance,

Le logement communal de la mairie devrait être libre de tout locataire en 2010. Il propose la rénovation de la mairie et de son logement : rénovation complète du logement, y compris l'installation du chauffage + la réfection du couloir + l'amélioration du chauffage et de l'isolation de la mairie.

Ce projet pourrait être présenté dans le cadre du P.I.I.C. du Conseil Général.

Le financement serait :

40 % par le P.I.I.C.

20 % par la DGE

40 % par un emprunt dont le remboursement serait couvert par les loyers.

Le dossier doit être présenté en septembre 2009 pour connaître son éligibilité.

### **3°) Projets d'investissement pour le budget 2009**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il s'agit de propositions pour permettre l'élaboration du budget 2009.

Voirie : le montant des dépenses ne pourront dépassées 13 000 € TTC (chiffre habituel sans la subvention du Conseil Général).

Projets retenus :

Chemin rural propriété SINANT (ce projet avait déjà été reporté l'année précédente) : 7 870 € HT

Point à temps sur divers chemins communaux : 1 750 € HT

Virage LAVIGNA : 1 270 € HT

Projets reportés pour 2010 :

Carrefour SALANIE : 7 870 € HT

Rue du Puits : 3 395 € HT

Cour Martin : 2 812 € HT

#### Carte communale

Un devis est présenté par la société E.I.2A : 2 631,20 € TTC.

#### Numérotation et noms de rues

Un devis est présenté par la société SAONE ET LOIRE SIGNALISATION : 9 750,03 € TTC.

#### Enfouissement des lignes aériennes – 2ème partie

Un devis est présenté par le SYDESL : 13 316,74 HT (le SYDESL, Maître d'ouvrage récupère la TVA)

#### Eclairage public : remplacement matériel vétuste

Un devis est présenté par le SYDESL : 2 359,97 HT (le SYDESL, Maître d'ouvrage récupère la TVA)

#### Enlèvement des pierres tombales des concessions abandonnées du cimetière de FLEY

Une évacuation des pierres tombales coûterait environ 500 €

#### Défibrillateur

Un groupement d'achat peut être envisagé avec la Communauté de communes : c.c.S.c.c. :

dans ce cas, nous pourrions attendre une réduction de 30 %, le montant actuel étant de 1 450 €.

La commande a été faite, l'acquisition peut être reportée durant 3 ans.

La commission des finances se réunira prochainement pour étudier le dossier investissement 2009.

### **4°) Exposé concernant le travail déjà réalisé par le précédent conseil municipal concernant la carte communale**

Le Maire rappelle au Conseil municipal les éléments fondamentaux qui ont guidé le précédent Conseil Municipal à l'élaboration d'une carte communale :

- l'environnement : respect des aires agricoles et paysagers
- les réseaux : voirie, eau potable, électricité/éclairage public, téléphone assainissement.

Il présente au Conseil Municipal la carte communal définie alors, avec les observations et corrections souhaitées par Madame la Sous-Préfète.

### **5°) Suivi de l'assainissement et préprojet transmis au Conseil Général 71**

Le Maire expose à l'assemblée les problèmes posés par un dysfonctionnement de la lagune : un curage des canalisations, puis un passage carmèras dans celles-ci permettront peut-être de déterminer le problème.

Le bilan des dépenses assainissement : toutes les dépenses prévues au budget ont été réalisées. Le programme 2006 Assainissement est terminé.

L'avant projet pour la mise en séparatif de 44 branchements particuliers : une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Général 71

*Délib C Gal + rapport asst*

La maîtrise d'oeuvre de ces travaux sera exécutée par la Société SOGREAH pour un montant TTC de 4 736,16 €.

#### **6°) Demande d'aide sociale**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'aide a été faite par un personne de Fley pour compléter des revenus qui seraient insuffisants. Le Conseil Municipal décide de faire un geste ponctuel pour une situation de détresse mais ne peut apporter une aide pérenne.

*Délib refus aide sociale*

#### **7°) Horloge de l'église de FLEY**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des travaux effectués pour la réparation de l'installation de sonnerie électrique des cloches est de 183,17 €TTC.

Il présente également le devis pour la remise en marche du dispositif de mise en volet : 1 200,47 € TTC. Le Conseil décide de reporter ces travaux ultérieurement.

*Assurance ?*

#### **8°) Affaires scolaires**

Le Maire rappelle la date de l'arbre de Noël organisée par l'association « Les P'tits Mômes » : le samedi 20 décembre.

Il renouvelle ses encouragements pour cette association permettant aux enfants de Fley d'avoir des activités, animations...

L'association demande une subvention exceptionnelle de 100 € pour permettre de poursuivre ses activités jusqu'à la fin de l'année.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide :**

- D'ALLOUER une subvention de 100 € à l'association« Les P'tits Mômes

La Directrice de l'école maternelle de Buxy nous demande s'il serait possible de transporter quelques enfants à la Maison de Retraite de Buxy, dans le cadre de leurs activités, le mardi de chaque semaine.

Deux Conseillers vont rencontrer la Directrice pour avoir quelques explications supplémentaires pour la mise en oeuvre de cette demande

### **9°) Cimetière de FLEY**

Monsieur le Maire, Mmes LUQUET et POTHERAT ont constaté que les deux rangées supérieures de la partie Nord du cimetière sont disponibles car il n'y a plus traces d'ayants droits dans nos archives, aux tombes renversées ou enherbées. On peut donc procéder prochainement à l'évacuation des bris de pierres tombales : l'entreprise Mansuy demande 500 €TTC pour le réaliser. Les emplacements de ces pierres pourront être comblés par un camion de terre végétale et réensemencer en gazon. Ainsi il sera possible de libérer une surface importante pour accueillir de nouvelles concessions.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des 7 procès-verbaux constatant l'état d'abandon des concessions. Ils ont été affichés au cimetière et en mairie. Ils concernent des tombes situées dans les rangées inférieures toujours côté Nord. Elles ont toutes plus d'un siècle.

Dans 3 ans cette partie du cimetière sera ainsi libérée, ces trois années étant le temps légal pour recevoir les réclamations des éventuels ayants droits.

### **10°) Décision Modificative : réajustement des comptes de charges du personnel**

Sur proposition du Maire,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide:**

- DECIDE les virements de crédit suivants :

022	: Dépenses imprévues	- 500,00	
6413	: Personnel non titulaire	500,00	
			<b>Total DEPENSES 0,00</b>

### **11°) Approbation du rapport d'activité 2007 du SYDEL et du Syndicat Intercommunal des Eaux de Chalon Sud Ouest**

Le Maire présente le bilan d'activité 2007 du SYDESL au Conseil Municipal pour information,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide :**

- D'APPROUVER le bilan d'activité 2007 du SYDESL.

Le Maire présente le rapport annuel 2007 prix et qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Chalon Sud Ouest au Conseil Municipal pour information,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide :**

- D'APPROUVER le rapport annuel 2007 prix et qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Chalon Sud Ouest.

### **12°) Décision modificatives**

Sur proposition du Maire,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide:**

- DECIDE les virements de crédit suivants :

61523	: Voies et réseaux	- 5 000,00	
67441	: Subvention aux budgets annexes et régies dotées de la seule autonomie financière	5 000,00	
			<b>Total DEPENSES 0,00</b>

Pour le budget assainissement :

Sur proposition du Mairie,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide:**

– DECIDE les virements de crédit suivants :

023 : Virement à la section d'investissement		5 000,00
	<b>Total Fonctionnement</b>	5 000,00
2315 : Installation, matériel et outillage techniques		5 000,00
	<b>Total Investissement</b>	5 000,00
	<b>Total DEPENSES</b>	<b>10 000,00</b>
021 : Virement de la section de fonctionnement		5 000,00
	<b>Total Investissement</b>	5000,00
758 : Produits divers de gestion courante	5 000,00	
	<b>Total Fonctionnement</b>	5 000,00
	<b>Total RECETTES</b>	<b>10 000,00</b>

### **13°) Questions diverses**

- Un bulletin municipal est en prévision
- Compte rendu de la réunion de la communauté de communes du 12/11/2008
- Fleurissement d'automne : Il est décidé de ne pas planter d'arbustes qui finiraient par prendre la place dans les pots.
- Plaque des anciens combattants AFN :
- Equipement « Agorespace » :
- Naissance de l'enfant RAFAEL :
- Nomination des rues :
- Courriers divers :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à XX h XX